

COMMUNAUTÉ PAROISSIALE DE SAINT-GABRIEL  
ET SECTEUR SAINT-MARCELLIN  
350, rue Principale, St-Gabriel (Qc) G0K 1M0  
Ce feuillet paroissial est fait pour 2 semaines : 27 juin et 4 juillet 2021  
Web : <http://www.diocesisrimouski.com/mitis/secteur-montagnes>

### AGENDA DES CÉLÉBRATIONS

**Dim. 04 Juillet à 9 h 30 : Messe à l'Église**

f. Jean-Claude Fortin / Fernande Cloutier  
Parents défunts / Françoise Béchard & Normand Rioux  
f. Marcel Gauthier / Jocelyne Gagnon  
f. Ludovic Charette / Gisèle Dubé

**Jeu. 08 Juillet à 10 h 00 : Messe à la Sacristie**

f. Fabienne Lévesque / Germaine L'Italien

**OFFRANDES LORS DES CÉLÉBRATIONS :**

**Dim. 20 JUIN : 195,55\$**

**FEUILLET PAROISSIAL :**

**SEM. 27 JUIN :** Gertrude Caron et Clément Bouillon, Alain Dufour

**SEM. 04 JUIL. :** Claire Sirois & Stéphane Lapointe, Gisèle Dubé

**LAMPES DU SANCTUAIRE :**

**SEM. 27 JUIN :** Julie Deschênes, Françoise Béchard & Normand Rioux

**SEM. 04 JUIL. :** Carmen Fortin, Fernande Cloutier

**PÉTITION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE**

La pétition demandant l'augmentation du nombre de personnes dans nos lieux de culte lors des mariages, des funérailles et des baptêmes, a été envoyée ce lundi 21 juin au Dr Horacio Arruda et au Dr Sylvain Leduc de la Santé publique. (...)

Source : Le Relais No 832



**Dimanche**

27 juin 2021

**13<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire B**

***Se laisser toucher***

EN TEMPS DE PANDÉMIE, on ressent très bien les effets du manque de proximité. Non seulement il est difficile de ne pas se voir en personne, mais le sens du toucher est sérieusement mis en quarantaine. C'est une grande souffrance de ne pas pouvoir se serrer la main, caresser une joue, donner une tape sur l'épaule, faire un câlin, s'embrasser. Ces gestes sont si importants, si porteurs de tendresse et d'amour! Le toucher fait partie de la vie. Il est un moyen de communication essentiel. Il est aussi une puissante expression de la foi.

Dans la lecture évangélique de ce dimanche, le toucher est fondamental. En effet, deux femmes se relèvent d'une situation dramatique grâce à un simple toucher, un contact direct avec Jésus. Toucher Jésus. Se laisser toucher par lui. Est-ce aussi simple que cela? Car derrière ce contact, il y a une confiance inébranlable. Il y a la foi.

La foi n'est pas tant un mouvement volontariste qu'un consentement. Oui, il faut aller vers le Seigneur, s'adresser à lui, voire lui crier notre détresse. Mais il s'agit surtout ici d'accepter qu'il devienne notre Sauveur. Il faut le laisser s'approcher de nous pour qu'il puisse nous toucher. Droit au cœur. Directement là où la guérison est nécessaire. Il n'attend que notre assentiment pour agir. Laissons-le-nous aimer.

Jean-François Hamel

*Pensée de la semaine :*

*Celui qui s'expose à l'aventure de l'amour  
inconditionnel du prochain,  
celui-là trouve Dieu.*

*Karl Rahner*

## CÉLÉBRATIONS DE JUILLET ET AOÛT À VENIR...

**DIMANCHE LE 04 JUILLET** À 09 H 30 – Messe à St-Gabriel  
*JEUDI LE 08 JUILLET À 10 H 00* – Messe à la Sacristie à St-Gabriel

**DIMANCHE LE 18 JUILLET** à 9 H 30 – Messe à St-Gabriel  
*JEUDI LE 22 JUILLET À 10 H 00* – Messe à la Sacristie à St-Gabriel

**DIMANCHE LE 1<sup>er</sup> AOÛT** à 9 H 30 – Messe à St-Gabriel  
*JEUDI LE 5 AOÛT À 10 H 00* – Messe à la Sacristie à St-Gabriel

**DIMANCHE LE 15 AOÛT** à 10 H 00 – Messe à St-Gabriel  
*JEUDI LE 19 AOÛT À 10 H 00* – Messe à la Sacristie à St-Gabriel

## CORVÉE DE NETTOYAGE DANS NOTRE ÉGLISE

Le Conseil de Fabrique de St-Gabriel tient à remercier tous les bénévoles présents lors de cette journée pour leur disponibilité et leur soutien au sein de la communauté de St-Gabriel. Sans la présence de ces généreuses personnes nous ne pourrions maintenir ces lieux dans un aussi bel état.  
MERCI ENCORE.

## VERS LA MAISON DU PÈRE

Au Centre d'hébergement de Rimouski le 15 juin 2021, est décédée à l'âge de 85 ans et 6 mois madame Aline Hallé, demeurant à Rimouski, autrefois de Saint-Gabriel, épouse de feu monsieur Adéodat Cloutier, fille de feu monsieur Arthur Hallé et de feu madame Lucienne Ouellet.

À la famille éplorée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

**LIEUX DE CULTE**  
**PRÉCISIONS DES RÈGLES SANITAIRES** Source : **Le Relais No 831**  
(...)

**Nous sommes maintenant en zone verte depuis le 21 juin dernier.** Voici quelques unes des mesures en vigueur :

## LIEUX DE CULTE

. Le nombre maximal est de **250 participants** dans un lieu de culte. Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s'applique au bâtiment. Les messes dans les RPA et CHSLD sont autorisées en respectant les règles sanitaires.

. Une distance minimale de **deux mètres** est maintenue entre les personnes qui s'y trouvent, même lorsqu'elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu'il s'agisse d'occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu.

. Port d'un **couvre-visage** ou d'un masque de procédure. Possibilité d'enlever le couvre-visage ou le masque de procédure lorsque la personne est à sa place, reste silencieuse ou ne s'exprime qu'à voix basse.

. Les **mariages et les funérailles** dans les lieux de cultes sont limités à 250 personnes. La tenue d'un registre est obligatoire.

. Il est permis, lors de **l'exposition du corps ou des cendres** du défunt ainsi que lors de l'expression des condoléances aux proches, d'avoir un roulement de personnes à l'intérieur des lieux à condition que le nombre de personnes présentes en même temps ne dépasse jamais le maximum prévu de 50. La tenue d'un registre est obligatoire.

## UNE SEULE EXCEPTION EN ZONE VERTE :

. Les **mariages** sont limités à un maximum de 250 personnes. La **réception** qui suit la cérémonie, si elle se déroule à l'intérieur, est limitée à 25 personnes.

(...)

. Il est recommandé de limiter les célébrations de **baptême** à 250 personnes, avec la tenue d'un registre. Il est possible d'accueillir jusqu'à deux familles à la fois.  
(...)

. Il est possible de célébrer une **messe commémorative**, sans la présence du corps ou des cendres : la limite est alors de 250 personnes.

. Le **chant** de l'assemblée demeure interdit pour le moment, de même que le chant choral. Il est possible d'avoir une ou deux personnes qui chantent, à plus de 2 m de l'assemblée.

(...)

. Il est possible de servir un **repas dans une salle paroissiale** : cela ne peut pas être sous forme de buffet. Il faut que ce soit avec un service aux tables ou avec des boîtes à lunch individuelles qui contiennent tous les ustensiles et les boissons. On doit alors suivre les règles imposées aux restaurants quant à la distance entre les tables et au nombre de personnes par table.